

SOUS TOUTES RÉSERVES
« Par dépôt électronique (SDÉ) »

Le 23 février 2021

Maître Véronique Dubois
Régie de l'énergie du Québec

Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Énergir – Demande concernant la mise en place de mesures relatives
à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable**

V/📁 : R-4008-2017

N/📁 : 0725-6

Chère consœur,

La présente fait suite aux décisions D-2021-016 et D-2021-018 rendues respectivement les 17 et 22 février dernier dans le cadre du dossier cité en objet.

Tel que requis par ces décisions, l'AQP-ACP souhaite aviser la Régie qu'elle n'a pas de commentaires à formuler quant à la proposition d'Énergir relative à l'étape D du présent dossier.

Par ailleurs, toujours dans l'intérêt de limiter son intervention à l'essentiel, l'AQP-ACP avise la Régie qu'elle n'entend pas participer à l'examen de la demande d'Énergir visant l'approbation des quatre contrats d'approvisionnement en GNR.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

ARCHER
AVOCATS ET NOTAIRES INC.

(s) *Michael Dezainde*

MD/
Michaël Dezainde
Avocat